

REGLEMENT DU CONCOURS DE LOGO MDL

- Tout participant doit **obligatoirement** être adhérent à la MDL du lycée Margueritte (il n'est pas trop tard pour cotiser).
- La taille du logo ne devra pas excéder le **format A4**.
- Le logo sera amené à être réduit, il ne devra donc pas présenter trop de détails.
- Le participant devra créer son logo en prenant compte des valeurs de la MDL, rappelées ci-dessous :
« L'association a pour objet de fédérer les initiatives portées par les lycéens de l'établissement au service de l'intérêt collectif, notamment dans les domaines culturels, artistiques sportifs et humanitaires. »
- Afin de préserver l'anonymat du participant lors des délibérations, **le nom et la classe** de ce dernier devront figurer **au dos du dessin**.
- Plusieurs personnes peuvent travailler ensemble pour la création d'un même logo. Néanmoins si ce dernier est choisi, la récompense sera toujours de 50€, à partager entre les différents créateurs.
- **Aucuns signes distinctifs** ne devront apparaitre sur le logo, sous peine de disqualification.
- Les dessins devront être déposés à la vie scolaire avant le **jeudi 26 Janvier dernier délai**.
- L'élection du vainqueur, par le bureau de la MDL, est fixée au vendredi 27 Janvier. L'annonce officielle des résultats aura, quant à elle, lieu le lundi 30 Janvier.